



**Critères de segmentation utilisés dans le cadre de la souscription d'une assurance
« Cocoon Start » comprenant une assurance Incendie et une assurance Familiale**

Cocoon Start est une police d'assurance globale et complète destinée aux jeunes locataires d'une maison (max. 200 m²) ou d'un appartement (max. 125 m²) occupé à titre de résidence principale, en Belgique, dont la valeur du contenu ne dépasse pas 25.000 euros (indexé). La prime est forfaitaire et n'est pas influencée par des critères de segmentation.

Le produit Cocoon Start comprend une assurance Incendie et une assurance Familiale. Afin de déterminer les conditions de votre police d'assurance « Cocoon Start » et en raison de la particularité de ce produit, les AP tiennent compte des critères d'acceptation (CA) et des critères d'étendue des garanties (CE) suivants :

- L'âge du preneur d'assurance (CA):
Cette assurance est prévue pour les jeunes uniquement.
- La qualité du preneur d'assurance (CA):
Cette assurance est prévue pour les locataires uniquement.
- La superficie de l'habitation à assurer (CA) :
Cette assurance couvre les appartements (maximum 125m²) et les maisons (maximum 200 m²).
- L'usage de l'habitation à assurer (CA):
L'habitation doit être la résidence principale du preneur.
- La valeur du contenu à assurer (CA + CE):
Cette assurance couvre le contenu jusqu'à maximum 25.000 euros (indexé).
- Les sinistres antérieurs (CA + CE):
Les sinistres antérieurs ont statistiquement un impact sur la probabilité de survenance d'un sinistre dans le futur. Ils sont pris en considération pour évaluer si nous pouvons vous proposer cette assurance et ont une influence sur l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer.